CESER de Bourgogne-Franche-Comté
Séance plénière du 28 mars 2017 à Dijon

Rapport 4-1 convention de partenariat entre le groupe Poste et la Région
Déclaration de Richard BERAUD pour la CGT

Quant à l'avis ou plutôt le non avis de la commission Territoires- Environnement sur la convention de partenariat entre le groupe de la Poste et la Région Bourgogne Franche-Comté, la CGT regrette que cette commission n'ait pas consacré le temps nécessaire à l'examen et à l'élaboration d'un avis au fond sur cette convention de partenariat dont l'importance n'est pas à démontrer, tant pour la Région que pour la Poste.

En particulier, l'importance pour le développement des territoires ruraux du maintien de la Poste voire de sa réimplantation, qui devrait être un objectif de la Région afin d'assurer un service public de qualité auprès des populations de ces territoires.

Par ailleurs, le mal-être qui se développe au sein du groupe de la Poste qui était encore il y a peu une administration stricto sensu, devrait interroger aussi bien les dirigeants de la Poste que de la Région.

L'allongement du temps de travail des facteurs, la transformation des missions et la dégradation de leurs conditions de travail est une réalité qui ne peut pas être niée.

La CGT en tant qu'organisation syndicale représentant les travailleurs ne peut pas se désintéresser du sort des travailleurs de la Poste, fonctionnaires ou salariés de droit privé.

En conséquence, la CGT ne participera pas au vote de cet avis de même qu'à celui des avis suivants sur :

- les contrats de ruralité,
- l'adhésion de la Région à l'établissement public foncier du Doubs Bourgogne Franche-Comté,

pour la raison évoquée au début de cette intervention.